Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 027-200077329-20261106-DEC_0450_2026-AU

DEC_0450_2026

Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION GALERIE THÉROULDE DU 20 AU 30 NOVEMBRE 2026 MONSIEUR FRANCK GINISTY

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire
VU l'arrêté du Maire n° 552-2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du patrimoine et de l'animation ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Franck GINISTY, Président de l'Association LES HOMMES FOURMILLENT, à utiliser la Galerie Théroulde du 20 au 30 novembre 2026 en vue d'accueillir : une exposition,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la Galerie Théroulde, située Impasse Saint-Ouen,

Le Maire décide de signer avec Monsieur Franck GINISTY, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la Galerie Théroulde,
La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 6 novembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON